SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit
Nom du produit : TAUPIDANO

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation : Insecticide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

M.CAZORLA, S.L.
C/ Aigueta, nº 4
17761 CABANES (Espagne)
Téléphone : +34 972 504443
Téléfax : +34 972 670734
Adresse e-mail : info@mcazorla.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme / Société	Adresse	Téléphone
ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavilion Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	0 800 59 59 59
C.H.R.U	C.H.R.U	+33 3 83 22 50 50

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H400
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage: Règlement (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 Eviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage pendant toutes les étapes de manipulation de la préparation.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Information supplémentaire :
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter lesrisques pour la santé humaine et l'environnement.

Etiquetage supplémentaire :
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pasnettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter lacontamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).
SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone nontraitée par rapport aux points d'eau (se référer à l'étiquette pour la distance).

Délai de rentrée : 6 heures

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2.3 Autres dangers
Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges
Composants dangereux

Nom Chimique	**NºCAS** **NºCE** **Num.D'Enregistrement**	**Classification (RÈGLEMENT (CE) nº1272/2008)**	**Concentration (%)**
Solvent naphta (petroleum), highly arom	64742-94-5 265-198-5	Asp.Tox.1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	2,1% W/W
Lambdacyhalotrine	91465-08-6 415-130-7	Acute Tox.3; H301 Acute Tox.3; H311 Acute Tox.2; H330 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Crhonic 1; H410	0,4% W/W

Les substances pour lesquelles il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition professionnelle.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence de Syngenta, un centre antipoison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Symptômes : Les signes de paresthésie observés suite à un contact cutané (démangeaisons, picotements, brûlures ou engourdissements) sont passagers et peuvent durer jusqu'à 24 heures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Conseil médical : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction - pour les petits feux
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction - pour les grands feux
Mousse résistant à l'alcool ou Eau pulvérisée

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brossage-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13).
Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé.
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.4 Référence à d'autres sections
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Se référer aux considérations relatives à l'élimination dans le chapitre 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Pas de conditions spéciales de stockage requises.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Produits phytosanitaires autorisés : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez-vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	Limite(s) d'Exposition	Catégorie de Valeurs Limites d'Exposition	Source
Lambda-cyhalothrine	0,04 mg/m³ (peau)	8 h VME	SYNGENTA
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	8 ppm, 50 mg/m³	8 h VME	SUPPLIER

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée. L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.
Si de la poussière est produite dans l'air, utiliser les systèmes d'aération locaux.
Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante. Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement.
Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.
L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces.

Protection des mains : Porter des gants de protection pendant toutes les phases d'utilisation de la préparation et le nettoyage. Matière appropriée : Caoutchouc nitrile

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial pendant le mélange/ chargement et le nettoyage.

Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de travail pendant toutes les phases d'utilisation de la préparation. Tenue de protection étanche à la poussière. Se laver avec du savon et de l'eau après avoir retiré les vêtements de protection. Décontaminer les vêtements avant réutilisation, ou utiliser de l'équipement jetable (combinaisons, tabliers, manches, bottes, etc.).
Pour plus de recommandations spécifiques à l'utilisation de ce produit, consulter la section 15 et l'étiquette.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	solide
Forme :	granulés
Couleur :	beige
Odeur :	légère, caractéristique
Seuil olfactif :	donnée non disponible
pH :	non applicable
Point/intervalle de fusion :	donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition :	donnée non disponible
Point d'éclair :	non applicable
Taux d'évaporation :	donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	non inflammable
Limite d'explosivité, inférieure :	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure:	donnée non disponible
Pression de vapeur :	donnée non disponible
Densité de vapeur relative :	donnée non disponible
Densité :	donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants:	donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité:	non auto-inflammable
Décomposition thermique :	donnée non disponible
Viscosité, dynamique :	donnée non disponible
Viscosité, cinématique :	donnée non disponible
Propriétés explosives :	non explosif
Propriétés comburantes :	donnée non disponible

9.2 Autres informations

Solubilité dans l'eau :	dispersible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité
Pas d'information disponible.

10.2 Stabilité chimique
Pas d'information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Aucun(e) à notre connaissance.
Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter
Pas d'information disponible.

10.5 Matières incompatibles
Pas d'information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux
La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale :	DL50 rat > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation :	CL50 rat > 4,98 mg/l, 4 h
Toxicité aiguë par voie cutanée:	DL50 rat > 2.000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée:	lapin: Non Irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	lapin: Non Irritant

Sensibilisation respiratoire
ou cutanée : cochon d'Inde: Pas un sensibilisateur de peau chez les essais sur les animaux.

Mutagénicité sur les cellules germinales lambda-cyhalothrine : N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.

Cancérogénicité lambda-cyhalothrine : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

Tératogénicité lambda-cyhalothrine : N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.

Toxicité pour la reproduction lambda-cyhalothrine : Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :
lambda-cyhalothrine : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson
lambda-cyhalothrine: CL50 Lepomismacrochirus, 0,21 µg/l, 96 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques
lambda-cyhalothrine: CE50 Daphnia magna, 0,36 µg/l , 48 h

Toxicité des plantes aquatiques
Lambda-cyhalothrine: CEb50 Selenastrumcapricornutum, > 0,3 mg/l , 96 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité
lambda-cyhalothrine : N'est pas biodégradable.

Stabilité dans l'eau
lambda-cyhalothrine : Dégradation par périodes de demi-vie : 7 j
N'est pas persistante dans l'eau.

Stabilité dans le sol
lambda-cyhalothrine : Dégradation par périodes de demi-vie : 56 j
Ne montre pas de persistance dans le sol.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

lambda-cyhalothrine : Il y a bioaccumulation dans le cas de la lambda-cyhalothrine.

12.4 Mobilité dans le sol

lambda-cyhalothrine : La lambda-cyhalothrine est immobile dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

lambda-cyhalothrine : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

solvant naphta aromatique lourd (pétrole): Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Autres informations : La classification du produit est basée sur la somme des concentrations des composants classés.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination desproduits dangereux.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avecdes résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Le vider soigneusement au moment del'utilisation et le valoriser suivant la réglementation en vigueur (collectesélective).

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route (ADR/RID)
14.1 Numéro ONU: UN 3077
14.2 Nom d'expédition des Nationsunie: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (SOLVENT NAPHTHA, LAMBDA-CYHALOTHRINE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4 Groupe d'emballage: III
Etiquettes: 9
14.5 Dangers pour l'environnement: Dangereux pour l'environnement

Transport maritime(IMDG)
14.1 Numéro ONU: UN 3077
14.2 Nom d'expédition des Nations unie: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (SOLVENT NAPHTHA, LAMBDA-CYHALOTHRIN)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4 Groupe d'emballage: III
Etiquettes: 9
14.5 Dangers pour l'environnement: Polluant marin

Transport aérien (IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU: UN 3077
14.2 Nom d'expédition des Nationsunie: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (SOLVENT NAPHTHA, LAMBDA-CYHALOTHRIN)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4 Groupe d'emballage: III
Etiquettes: 9

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité,de santé et d'environnement
Catégories de danger selon Directive 2012/18/UE "SEVESO III" : E1 Danger pour l'environnementaquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1
Rubriques pertinentes selon nomenclature ICPE (France) : 4510
Rubrique contraignante : 4510

PRECONISATIONS RELATIVES A LA PROTECTION DES OPERATEURS ET DES TRAVAILLEURS :
Pour protéger l'opérateur, porter :

Pendant le mélange/chargement
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus, avectraitement déperlant.

Pendant l'application (à l'aide d'un tracteur équipé d'un microgranulateur)

- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus, avectraitement déperlant
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendantla phase d'application.

Pendant le nettoyage du matériel d'application
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus, avectraitement déperlant.

Pour protéger le travailleur, porter une combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec ungrammage de 230 g/m² ou plus, avec traitement déperlant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire
Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H301Toxique en cas d'ingestion.
H304Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voiesrespiratoires.
H312Nocif par contact cutané.
H330 Mortel par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastesà long terme.
H411Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes àlong terme.

Type de formulation :
GR - granulé

Utilisation professionnelle.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissancesà la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatifen vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise àdisposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient doncêtre interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informationsne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique,peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisablespour tout procédé de fabrication. Cetteversion remplace toutes les éditions précédentes.